



AMOPA
Section Départementale
Des
Pyrénées Orientales

Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

Section départementale des Pyrénées Orientales

Association Reconnue d'Utilité Publique Depuis 1968

BULLETIN DE VOTE **Assemblée Générale du 17 novembre 2021**

Perpignan, le 10/10/2021.

Vote des résolutions

RÉSOLUTIONS	Pour	Contre	Abst ou nul
Résolution 1 : <u>Rapport moral de la Présidente</u>			
Résolution 2 : <u>Rapport d'activités par le Secrétaire Adjoint</u>			
Résolution 3 : <u>Les comptes de l'exercice 2020.</u> L'assemblée générale présentielle du 17/11/2021 de l'AMOPA 66, après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2020, Vu le rapport du Trésorier et du Commissaire aux Comptes, Approuve les comptes tels qu'ils sont présentés. Approuve également le compte des emplois des ressources.			
Résolution 4 : <u>Quitus</u> L'assemblée générale présentielle du 17/11/ 2021 de l'AMOPA 66 donne quitus entier et sans réserve <ul style="list-style-type: none">- au Trésorier départemental,- à la Présidente départementale de l'exécution de leurs gestions pour le dit exercice de l'année 2020.			
Observations ou questions particulières :			

Réf : AMOPA 2021 / 2-ASSEMBLÉES GÉNÉRALES /A.G.2021 / 2021-11-17 – BULLETIN DE VOTE.doc – mise à jour 19/10/2021 17:51

AMOPA 66 – Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des P. O. – 45 Avenue Jean GIRAUDOUX – B.P. 71080 – 66103 PERPIGNAN.

Courriel secrétariat : amopa.secretariat66@gmail.fr

site : www.amopa66.fr

Présidente Départementale : Cécile BRENNAN-SARDOU. - Courriel Présidente : presidente@amopa66.fr